

CHARTE D'ENGAGEMENTS CLIENTS

VOUS ACCUEILLIR



- Un entretien personnalisé pour votre recherche de logement.
- 1 mois après votre emménagement, un contact pour mesurer votre satisfaction.
- Une rencontre dans le cadre de votre parcours résidentiel (lorsque que votre situation change).

VOUS INFORMER



- Votre N° unique de demande de logement envoyé sous 10 jours.
- Votre attribution de logement annoncé le jour même de la commission.
- Une alerte en temps réel en cas de surconsommation d'eau dans votre logement (pour les logements collectifs).

VOUS DÉPANNER



- Un suivi de demande d'intervention technique sous 72 heures.
- Une réponse 24H/24 et 7J/7 en cas d'urgence technique avec notre № SOS : 03 25 70 70 70 et notre centre de relation client disponible de 08h00 à 19h00 du lundi au vendredi.

VOUS FACILITER LA VIE



- Une flexibilité de paiement de votre loyer : plusieurs modes de règlement possibles et le choix entre 3 dates de prélèvement automatique.
- Une assistance dans le montage de votre dossier d'allocation logement et dans l'ouverture de contrats d'énergie (électricité ou gaz).

VOUS ACCOMPAGNER



- Des avantages exclusifs grâce à nos partenariats : réductions et animations gratuites près de chez vous.
- Les services du Groupe Action Logement, que vous soyez salarié d'une entreprise côtisante, ou que vous recherchiez un logement dans un autre département.